

Holger Fock

## Portrait de groupe avec traducteurs

*Holger Fock représente le VdÜ au CEATL. Il a traduit aussi bien des auteurs classiques, tels Théophile Gautier, André Breton, que des auteurs contemporains, notamment François Bon, Pierre Michon, Antoine Volodine, Cécile Wajsbrot, Andreï Makine... Il est également l'auteur d'un essai sur Antonin Artaud.*

Le VdÜ, Verband der deutschen Literaturübersetzer, a fêté en 2004 son cinquantième anniversaire. Cette association « des traducteurs de langue allemande d'œuvres littéraires et scientifiques », pour reprendre son intitulé exact, peut donc se prévaloir d'une longue histoire, riche en actions et en acquis dans de nombreux domaines.

Le VdÜ a été créé à Hambourg en 1954 par l'écrivain et traducteur Rolf Italiaander et six autres traducteurs. Avec l'apparition du format de poche, le livre s'est transformé en produit de masse, et la traduction littéraire, pratiquée jusqu'alors comme activité annexe par les écrivains, professeurs d'université et amateurs doués pour les langues, a commencé à s'exercer comme une profession indépendante.

Ses principaux objectifs ont toujours été de favoriser les liens entre traducteurs, y compris les collègues des pays étrangers, de revendiquer de meilleures conditions de travail, une rémunération supérieure, la citation du nom du traducteur, la formation continue et la professionnalisation. Dès les années 60, l'association ralliait plus de 200 adhérents.

En 1965, le VdÜ a organisé sous le patronage de la FIT (Fédération Internationale des Traducteurs) un premier congrès international qui donna un nouvel élan à la collaboration internationale. À l'initiative du célèbre traducteur Elmar Tophoven, né à Straelen en Rhénanie du Nord, et de Klaus Birkenhauer, alors président de l'association, un Collège de traducteurs européens été créé à Straelen en 1978. Aujourd'hui, ce collège comprend un ensemble de six bâtiments offrant une trentaine d'appartements où les traducteurs peuvent loger et travailler (séjours gratuits jusqu'à trois mois), ainsi qu'une bibliothèque de 110 000 ouvrages dont 20 000 lexiques, de nombreux dictionnaires, encyclopédies et toutes sortes d'ouvrages de référence jusqu'à des guides d'entomologie et des catalogues de grands magasins.

La nouvelle législation sur les droits d'auteur entrée en vigueur en 1966 accordait aux traducteurs les mêmes droits qu'aux écrivains. Depuis cette date, les traductions littéraires relèvent du droit d'auteur au titre des réalisations artistiques. Un code du droit d'auteur devait le compléter, mais il fallut attendre près de quarante ans et maintenir une pression constante pour que le Parlement allemand vote, au printemps 2002, une loi sur les droits d'auteur. Cet épisode est retracé en détails dans l'article « Splendeurs et misères du contrat de droits d'auteur ».

En 1966, Rolf Tonndorf a fondé la revue *Der Übersetzer* [Le Traducteur]. Ce bulletin paraît aujourd'hui de façon trimestrielle, depuis 1997, sous le titre *Übersetzen* [Traduire], et comprend de 8 à 16 pages. Le VdÜ communique également avec ses adhérents par le biais d'une lettre d'information quatre à six fois par an.

Helmut M. Braem a organisé en 1968 la première Rencontre annuelle des traducteurs littéraires allemands. Cette manifestation, qui a lieu désormais une fois par an, propose des débats, des ateliers et des remises de prix. Elle se déroule depuis 2004 à Wolfenbüttel, une ville qui a longtemps été un important centre littéraire grâce à la Bibliothèque du duc Auguste, dirigée jadis par Lessing.

En 1969, lors de la création de l'Union des écrivains allemands, Heinrich Böll a proclamé la « fin de la modestie » et réclamé aux maisons d'édition une meilleure rémunération de base ainsi qu'un pourcentage sur les ventes, pour les auteurs comme pour les traducteurs. Le VdÜ a alors été intégré à l'Union des écrivains. En 1973, les deux organisations ont rejoint le Syndicat du livre qui est devenu en 1989 IG Medien, puis en 2002 la grande Fédération syndicale Ver.di.

À ce propos, je ferai deux remarques pour exposer les raisons qui font qu'une association de travailleurs indépendants peut avoir intérêt à s'organiser en syndicat. Primo : jusqu'à aujourd'hui, les conditions de travail des traducteurs littéraires ressemblent plus à celle des tisserands du XIX<sup>e</sup> siècle qu'à celles des entrepreneurs indépendants du XXI<sup>e</sup> siècle. L'inégalité structurelle entre traducteurs et éditeurs (ou autres entreprises de média) est telle qu'ils se trouvent dans une position encore moins confortable que des employés. Secundo : une grosse organisation est plus à même d'exercer une influence sur le milieu politique et la société et de faire entendre les requêtes des traducteurs. En outre, le syndicat garantit à ses membres une protection juridique en cas de conflit. Sans soutien syndical, le VdÜ n'aurait sans doute pas remporté les succès dont il peut se prévaloir aujourd'hui.

En 1970, l'Union des écrivains présentait le premier modèle de contrat pour les traducteurs littéraires. Un an plus tard suivait un contrat pour les traductions d'œuvres de théâtre. Plusieurs années de négociations avec la Bourse de la Librairie allemande (Börsenverein des Deutschen Buchhandels, groupement d'éditeurs) ont permis de mettre au point un contrat-type qui, depuis 1982, sert de référence aux traducteurs et aux éditeurs. Il y établit le feuillet normalisé (une page manuscrite de 30 lignes de 60 caractères maximum) comme unité de comptage pour calculer la rémunération des traducteurs, et définit les droits et les devoirs des traducteurs et des éditeurs, comme par exemple le devoir de mentionner le nom du traducteur sur la page de titre.

Après plusieurs années d'efforts, une assurance sociale pour les artistes indépendants a vu le jour en 1983, à l'instigation de diverses organisations d'artistes indépendants, du Syndicat du Livre et de certains auteurs en particulier (c'est cette cause qui a motivé l'écrivain Dieter Lattmann à se faire élire au Parlement en 1972 sur la liste du SPD). Depuis, les traducteurs littéraires disposent d'une assurance santé et vieillesse. Comme les salariés, ils ne payent que la moitié des cotisations, l'autre moitié étant à la charge des organisateurs et utilisateurs des réalisations artistiques.

En 1990, à la suite de la Réunification, 80 traducteurs littéraires des nouveaux Länder ont adhéré au VdÜ. Fin 1994, il comptait plus de 500 membres. Il a connu ensuite un développement rapide puisqu'il rassemble aujourd'hui près de 1 300 membres. Les adhérents ont désormais accès à un forum Internet et ils disposent également d'un site.

---

Alors qu'autrefois, la politique et l'image extérieure du VdÜ étaient surtout définies par les traducteurs de littérature, les traducteurs d'ouvrage de divertissement, de vulgarisation ou jeunesse sont aujourd'hui largement représentés. Dans plusieurs villes importantes, les traducteurs se retrouvent une fois par mois autour d'une *Stammtisch*. L'assemblée générale des adhérents a lieu une fois par an et l'on y élit des représentants pour quatre ans.

Le VdÜ représente aujourd'hui les intérêts de pratiquement tous les traducteurs littéraires professionnels allemands. Sur le plan international, il est membre du Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires (CEATL), de l'European Writers Congress (EWC) et membre associé de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT).

traduit de l'allemand par Jean Bertrand